



Municipalité
de Saint-Amable

AVIS PUBLIC

PROMULGATION **RÈGLEMENT 737-00-2015**

AVIS est par la présente donné :

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 19 janvier 2016, le conseil municipal a adopté le Règlement 737-00-2015 approuvant l'entente modifiant l'entente permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varennnes, en regard du mode de répartition des contributions municipales;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication;

QUE toute personne peut consulter ce règlement au bureau de la soussignée pendant les heures régulières de bureau à l'hôtel de ville, au 575, rue Principale, Saint-Amable.

DONNÉ à Saint-Amable, ce 18 avril 2017.

Geneviève Lauzière, L.L. B.
Greffière et sec.-trés. adj.